Liminaire CAPD du 6 juillet 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous avons pris connaissance de votre convocation à cette instance et le premier sentiment ressenti a été l'étonnement, puis le doute, et enfin l'incompréhension.

Etonnement, doute, incompréhension non pas par rapport à l'objet de cette convocation puisqu'elle est statutaire mais bien par rapport au moment choisi : le dernier jour d'école, la dernière après-midi…

Peut-être ne savez-vous pas que peu de représentants du personnel bénéficient d'une décharge totale et que donc beaucoup ont charge de classe ou d'école, voire charge de classe et d'école. Leur place n'aurait-elle pas été dans leur établissement scolaire pour cette dernière demi-journée de l'année scolaire, qui plus est d'une année scolaire tellement spécifique ?

Quelle était l'urgence qui peut justifier un tel choix ? Pourquoi ne pas avoir siégé la veille ou le lendemain ? Quelles conclusions devons-nous tirer quant à la prise en compte de notre réalité de représentants du personnel ?

Donc nous voici réunis pour étudier des recours relatifs aux refus de temps partiels comme de disponibilités. Vous allez nous parler chiffres alors commençons par parler chiffres : quelle est la balance départementale au niveau des effectifs des PE ? Et aussi au niveau des Psy EDA ? Ce sera notre seule concession en ce qui concerne les chiffres car nous nous allons parler RH, enfin HR. Deux angles de vue radicalement différents puisque la gestion par les chiffres s'oppose de fait à la gestion HR, la gestion Humaine des Ressources, cette gestion HR à laquelle le SE-Unsa 67 est particulièrement attaché.

Il est vrai qu'il était plus simple de concilier chiffres et gestion humaine quand le département était excédentaire. Mais il ne l'est plus là, l'équation devient plus compliquée. Le mot « humaines » dans la mission dites des « ressources humaines » prend tout son sens.

Alors quelles sont les situations humaines qui nous amènent ?

Des collègues qui, conscients d'une fragilité souvent due à l'usure professionnelle, souhaitent pouvoir poursuivre leur activité professionnelle dans les meilleures conditions possibles pour eux mais aussi pour les élèves qui leur sont confiés. A noter qu'en regard à l'état du remplacement, cette attitude était respectueuse du service public d'éducation

puisque évitant des congés de maladie ordinaire pour lesquels l'administration a bien du mal à pallier depuis des années.

Des collègues qui souhaitent être au plus près de leurs enfants de plus de trois ans, parfois même adolescents. En bons enseignants, nous savons que parfois ces plus de trois ans, ces adolescents même peuvent demander une attention plus soutenue en raison de difficultés personnelles de construction du moi et du sur-moi. Demander à ces parents de sacrifier leurs propres enfants au profit des enfants des autres est, à notre sens et à notre expérience, un très mauvais calcul puisque la fatigue aidant et la culpabilité facilitant, l'arrêt de maladie ordinaire n'est jamais loin. A noter qu'en regard à l'état du remplacement…

Des collègues qui veulent tenter la reconversion et qui n'ont pas les moyens pécuniaires de le faire sans un temps partiel, ou qui veulent simplement s'assurer par une disponibilité que cette reconversion est un projet qui leur correspond.

Des collègues qui veulent se lancer dans une autre activité qui leur tient à cœur comme être au service des autres via des activités sportives, des activités associatives, des activités auprès de jeunes en décrochage ou en situation de handicap, auprès de personnes en perdition tout simplement.

Des collègues qui en ont besoin pour mener un projet qui est « the project of their life » et qui reviendront boostés et plein de projets pédagogiques dont les enfants de l'école profiteront.

Des collègues qui, à bout de souffle, ont besoin d'un break pour se reposer et éventuellement repartir, toujours au service d'une institution que l'on pourrait croire elle aussi à bout de souffle, mais dans laquelle ils ont encore foi.

A noter qu'à chaque fois, en regard…

Alors merci Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'avoir appliqué strictement les textes, d'avoir refusé strictement tout GT pourtant laissés possibles par ces mêmes textes comme l'ont fait avec grande intelligence certains de vos pairs, merci d'avoir écarté tout dialogue social et toute reconnaissance dans l'expertise des représentants du personnel, car vous nous dégrévez.

Tous ces collègues déçus qui attendaient avec espoir votre réponse, risquent d'être fort amers aujourd'hui, demain, les jours suivants ou pour plus longtemps. Les conséquences, vous devrez en assumer seul la pleine responsabilité et devrez regarder droit dans les yeux ces collègues et vous-même quoi qu'il advienne.

Merci Monsieur l'Inspecteur d'Académie… en fait non, dommage que vous ratiez ce rendez-vous car c'est bien l'école de la république et ses usagers qui, au final, paieront une facture laissée en souffrance, en souffrance comme tous ces personnels.

Nous finirons en vous souhaitant de bonnes vacances…